



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	INFIRMIER(ERE) DIPLOME D'ETAT
Emploi	INFIRMIER(ERE)
Métier	INFIRMIER(ERE)
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	PEA
Structure interne (CR - Code et Libellé)	0183 – Service Commun – Pôle PEA
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2401 – Personnel de Nuit PEA

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins de l'unité. Il collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins.

Il est rattaché à la filière paramédicale soignante et relève de sa hiérarchie : cadre de santé assistant chef de pôle et directeur des soins.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Cycle hebdomadaire de 32h30 sur 5 semaines
- 20h45 – 06h45

En fonction des besoins et à la demande de l'encadrement, l'agent sera amené à effectuer des remplacements dans le pôle et si besoin dans l'institution.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, sur son versant d'hospitalisation complète, est constitué de deux unités :

- L'unité Flavigny, dotée de 11 lits et ayant vocation à prendre en soin les patients présentant des troubles d'évolutions chroniques.
- L'Unité d'Hospitalisation Brève Adolescente (UHBA), d'une capacité de 6 lits, ayant vocation à accompagner les patients sur une évolution rapide, sur un modèle de post-urgences adolescentes.

Les effectifs de nuits sont mutualisés sur ces deux unités. Ainsi, même si chaque soignant est affecté prioritairement sur l'une des unités de références du pôle, tout le monde est susceptible d'intervenir sur l'une ou l'autre des unités en fonction des nécessités liées au maintien de la permanence des soins.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier assure sa mission de nuit telle qu'elle est déclinée dans le profil de fonction du CHV et conformément à son décret de compétences fixé par le Code de Santé Publique.



- L'infirmier s'inscrit et travaille en étroite collaboration dans une équipe pluri professionnelle.
- L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle, sensorielle, communicationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.
- Son action vise à maintenir et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychique, physique, physiologique, sociale et culturelle.
- Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre de son rôle propre
- L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

• **Activités principales :**

- Participe à l'accueil du patient en proposant un environnement sécurisant et apaisant
- Evalue les besoins du patient.
- Recueille des données cliniques et les informations utiles à l'élaboration du projet de soins
- Analyse les données cliniques et définit des objectifs de soins.
- Dispense les soins de nature technique, relationnelle, sensorielle, communicationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.
- Dispense les traitements selon la prescription médicale et les règles institutionnelles
- Veille au confort psychique et physique des usagers tout au long de l'hospitalisation.
- Réalise des entretiens infirmiers selon les besoins du patient.
- Participe aux entretiens médico-infirmiers : apporte sa connaissance du patient, utilise le contenu de l'entretien pour réajuster la prise en charge.
- Etablit une relation d'aide.
- Est garant du respect du cadre de soins défini par le médecin.
- Evalue les soins en vue de réajustements éventuels.
- Propose en pleine initiative des évolutions dans l'environnement proche et la prise en charge des patients hospitalisés.
- Organise son activité et anticipe ses fluctuations.
- Identifie l'urgence et met en œuvre les moyens nécessaires pour y faire face.
- Gère les situations de crise, d'agitation et de violence.
- Utilise le dossier de soins informatisé et les supports annexes.
- Consulte régulièrement sa messagerie électronique professionnelle.
- Transmet à l'ensemble de l'équipe ses observations.
- Connaît et met en pratique les procédures et protocoles institutionnels.
- Participe au dispositif de Protection du Travailleur Isolé (PTI : violence et détresse vitale).
- Encadre et participe à l'évaluation des étudiants.

• **Activités spécifiques :**

Le recrutement d'un agent de nuit intègre, dans les modalités de prise de poste, l'organisation d'une période d'immersion de jour sur une quinzaine de jours en moyenne.

- Savoir sécuriser une unité de soins la nuit :

Organise son poste de travail de manière efficiente afin d'instaurer un sentiment de sécurité et de confiance dans l'unité de soins :

- Relèves en début et en fin de poste
- Tour commun avec l'équipe de jour
- Utilisation du PTI
- Travail en binôme



- **Savoir faire**
 - Réassurance auprès des personnes hospitalisées.
 - Intervenir sur les situations d'urgence.
- Connaître les procédures et protocoles en application sur le CHV et prendre en compte leurs évolutions
- Savoir prendre tous les relais nécessaires des collègues de jour pour garantir la continuité des soins.
- Identifier et évaluer des besoins physiques, physiologiques, psychologiques, sensoriels et communicationnels des personnes hospitalisées en lien avec l'équipe pluri professionnelle de jour.
- Se tenir informer des prises en soins sur CORTEXTE et de leur évolution.
- S'investir dans la coordination jour/nuit notamment par des transmissions orales et écrites, explicites, factuelles et précises.

8. FORMATION SOUHAITEE

- RAISOPSI
- Urgences vitales
- Informatique

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle Direction

Modifications apportées par la nouvelle version

- Création et remise en forme sous nouvelle cartouche graphique.

RédactionM. SORDILLON,
CDS BC Nuit**Vérification**C. BOUCHET
CSS BC Jour/Nuit**Validation**PH. DUCHARME
Coordonnateur général des soins